

Session spéciale du Groupe de Travail MENA-OCDE sur le Service Public et l'Intégrité

Accès à l'information: Bonnes pratiques et défis 20 mars 2019 – Centre de Conférences de l'OCDE (Paris, France)

Le Groupe de Travail MENA-OCDE sur le Service Public et l'Intégrité a eu lieu le 20 mars 2019 à Paris dans le cadre du Forum Mondial sur l'Anti-corruption et l'Intégrité de l'OCDE. Le Groupe de Travail a rassemblé des représentants gouvernementaux, des institutions indépendantes ainsi que de la société civile des pays de la région MENA et des pays membres de l'OCDE afin d'engager un dialogue sur l'intégrité et la lutte contre la corruption.



RÉSULTATS DE LA RÉUNION

Cette session spéciale du Groupe de Travail, sur la base du mandat du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance pour 2016-2020, a porté sur l'accès à l'information et son rôle dans la promotion de la transparence et de l'intégrité.

Cette session s'est appuyé sur les Recommandations du Conseil de l'OCDE sur l'Intégrité Publique et le Gouvernement Ouvert, le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance ainsi que le dialogue du Comité pour la Gouvernance Publique de l'OCDE et ses organes subsidiaires. Ce fut également l'occasion de lancer la version préliminaire du rapport régional « Les institutions garantissant l'accès à l'information au sein des pays membres de l'OCDE et des pays de la région MENA ».

L'ACCÈS À L'INFORMATION: UN ÉLÉMENT CLÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ



Session d'Ouverture avec (de gauche à droite) M. Kamel Morjane, Ministre de la Fonction Publique, Tunisie; M. Marcos Bonturi, Directeur du Directeurat pour la Gouvernance Publique, OCDE; Ambassadeur Rupert Schlegelmilch, Représentant Permanent de l'UE auprès de l'OCDE

La Tunisie et l'Union Européenne, en tant que co-présidents du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance, ont conjointement ouvert la session. Les participants ont discuté, en premier lieu, du rôle des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux dans la mise en œuvre effective des lois d'accès à l'information.

Puis, les représentants des institutions garantissant l'accès à l'information en Tunisie (INAI) et en France (CADA) ont apporté leurs remarques. Ils ont insisté sur l'importance des

institutions indépendantes dans la mise en œuvre et l'évaluation des lois d'accès à l'information. Ils ont cependant ajouté que ces institutions font face à de nombreux défis tels qu'un poids administratif accru en raison du nombre croissant de recours ou encore la nécessité de changer la culture administrative afin qu'elle puisse devenir plus réactif, ouvert et transparent. Des représentants de la société civile ont souligné le rôle qu'ils peuvent jouer pour s'assurer de la redevabilité de l'administration et vérifier la mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information. Ils ont également donné des exemples d'initiatives de la société civile encourageant l'accessibilité et l'exploitation de l'information en tirant profit, notamment, des outils digitaux.

Enfin, un délégué de SIGMA, une initiative commune de l'OCDE et de l'Union Européenne, a partagé l'expérience de son programme de coopération avec des pays des Balkans de l'ouest sur la mise en place d'un système gratuit d'accès à l'information.

POINTS CLÉS DE LA DISCUSSION

Les délégués et participants ont souligné que:

- **La garantie du droit d'accès à l'information est un outil permettant notamment de promouvoir une culture de gouvernance et d'intégrité et de renouveler la confiance des citoyens envers leurs gouvernements.** L'accès à l'information permet aux citoyens de mieux connaître et comprendre les actions de leur gouvernement.
- Avoir un cadre légal efficace et des institutions indépendantes garantissant l'accès à l'information ne sont que des premiers pas. **Le plus important reste la mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information pour tous les citoyens**, notamment grâce à l'accès gratuit et facile à l'information pour tous et la publication systématique et proactive de l'information par l'administration.
- En plus d'être publique et disponible, **l'information devrait également être intelligible et exploitable par tous.** Cela signifie qu'elle doit être gratuitement accessible, dans les délais les plus brefs et dans un langage et format simple. Au-delà des réponses aux requêtes d'accès à l'information soumises par les citoyens, les gouvernements devraient publier l'information publique de manière systématique et proactive.
- Les outils digitaux, telles que les applications et les plateformes en ligne, **peuvent assister les gouvernements et la société civile à disséminer et partager l'information publique** de manière pédagogique et accessible à tous les citoyens.
- **Il n'y pas de modèle ou feuille de route unique pour obtenir un système d'accès à l'information efficace.** Chaque système national est adapté à la culture légale, politique et administrative de son pays.
- Le nouveau rapport sur les institutions garantissant l'accès à l'information dans les pays MENA et OCDE était accueilli favorablement et ont suggéré l'adoption d'indicateurs afin de faire un meilleur suivi de la mise en œuvre effective des réformes d'accès à l'information et d'intégrité. Ils ont également invité le Programme à **orienter son travail futur autour des questions** de l'éthique et l'intelligence artificielle, du rôle des médiateurs et ombudsman dans le renforcement de l'intégrité au sein de la fonction publique, de l'intégration des besoins des communautés vulnérables au sein des services publics et des réformes de gouvernance publique au niveau central comme local, et de l'importance d'adopter une communication institutionnelle efficace afin d'aider les citoyens à mieux comprendre les réformes nationales.

